

ce qui est une précaution très prudente de la part du chemin de fer canadien du Pacifique,—que l'on ne put exiger d'elle ou des autres des prix exorbitants, évitant ainsi la création d'un monopole. Si je comprends bien la transaction, le gouvernement, en faisant avec la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, a exigé, en sus des autres conditions, 50,000 acres de terrains houillers. Si, par la lecture des débats, j'en suis arrivé à une conclusion exacte, je crois que, dans le cas où la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'obtiendra pas ces 50,000 acres de terrains de la Compagnie du chemin de fer le méridional de la Colombie-Britannique, qui détient la charte, alors le gouvernement ne paiera aucune partie de la subvention. Est-ce le cas ?

L'honorable M. SCOTT: Parfaitement.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Alors il lui faudra donc se procurer ces terrains ?

L'honorable M. SCOTT: Cela fait partie des conditions, elle doit acquérir ces 50,000 acres de terre de la Compagnie du chemin de fer le méridional de la Colombie-Britannique. Les 50,000 acres de terre sont maintenant en la possession de la Couronne, représentée par la Colombie britannique, et y resteront tant que la subvention en terres ne sera pas gagnée par l'exécution des travaux.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Si je ne me trompe pas, voici quelle est la situation: La Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a fait un marché avec la Compagnie du chemin de fer le méridional de la Colombie-Britannique pour obtenir possession de la charte de cette dernière. Un certain délai est accordé après l'adoption de ce projet de loi pour compléter l'arrangement. Si la Compagnie du chemin de fer le méridional de la Colombie-Britannique refuse de faire une concession à propos du marché que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a conclu avec elle, alors il n'est pas donné suite à la transaction intervenue entre ces deux compagnies. Il s'en suit que malgré les déboursés que la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique pourrait avoir faits, le gouvernement ne sera pas obligé,—et d'après ce que j'ai compris

des paroles de M. Blair, il en a fait l'une des conditions du contrat,—de payer aucune partie des subventions, et la compagnie n'aura pas le droit de rien exiger. Est-ce le cas ?

L'honorable M. SCOTT: Telle est la condition; la compagnie est obligée de transmettre au gouvernement 50,000 acres de terre.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je ne me propose pas de combattre ce projet. Je crois qu'il est imprudent. Je crois que vous payez un montant trop élevé, mais en même temps, la principale raison qui m'engage à ne pas m'objecter à cette mesure, c'est qu'il s'agit d'une entreprise qui peut être et probablement sera avantageuse à la compagnie,—car si elle est avantageuse à la compagnie, elle le sera également au pays,—qu'alors nous pouvons nous montrer généreux afin de garder pour nous le commerce de cette partie du Canada quel qu'il soit, plutôt que de lui laisser prendre la direction des Etats-Unis. A un point de vue national je suis donc tout à fait disposé parlant pour moi-même, à approuver le projet en soi—et je crois qu'il est dans les intérêts de ce pays de traiter libéralement ceux qui se chargent d'entreprises de ce genre.

Si ces terres sont telles que mon honorable ami de Westmoreland (M. Wood) nous l'a donné à entendre, la subvention serait très forte, et si les terrains sont aussi précieux au point de vue minier que nous l'espérons, alors la subvention serait énormément élevée; mais même s'il en est ainsi si nous pouvons attirer le commerce de cette région et celui des Etats-Unis dans le voisinage de la frontière afin de lui faire prendre la voie du Canada, nous obtiendrons par là même une ample compensation pour la dépense encourue. A un point de vue national je consens volontiers à donner mon appui à un projet de ce genre bien que, je le répète, je crois que vous payiez un peu trop cher pour l'avantage qui en résultera.

L'honorable M. MACDONALD, (I.P.E.): Si cette entreprise est telle qu'elle sera probablement payante dès son origine comme beaucoup le croient, je suis d'avis que le gouvernement aurait dû l'exécuter en entier comme travaux de l'Etat. Nous accordons une subvention fort libérale, et